

## Compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2025

Présents : Élodie PASQUET, Christopher STONHAM, David BESMIER, Isabelle CLAUDE-RUSSO, Christian LE BARON, Thomas LE BATARD, Nathalie MÉTIVIER, Mickaël RAULT, Aurélie FENOLLOSA, Caroline BESNIER, Arnaud DUMOULIN, Clément DUMOULIN, Arnaud SAINT-JAMES

Absent excusé : Hector CUADRADO RICA

Secrétaire de séance : non désigné mais en fin de séance Nathalie METIVIER se porte volontaire pour rédiger le compte-rendu.

### Ordre du jour : Fonctionnement du Conseil Municipal

Nathalie Métivier demande la parole afin de communiquer ce qui a été préparé par l'ensemble des membres du conseil municipal exceptés Madame le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, lors d'une réunion ayant eu lieu le lundi 23 juin à l'initiative de Monsieur Thomas LE BATARD. Cette réunion a abouti à la demande auprès de Mme Le Maire de la tenue d'un conseil municipal avec pour ordre du jour « fonctionnement du conseil municipal ».

Nathalie METIVIER fait lecture des éléments suivants :

La totalité des conseillers municipaux ont souhaité la tenue de ce conseil.

Nous considérons que les relations dégradées entre Mme le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint mettent la commune en péril.

En effet, ces relations dégradées conduisent à un dialogue devenu impossible au sein du bureau, à des prises de décision, qui ne pouvant être partagées sont ralenties.

Pour que le bureau et que le conseil municipal fonctionne, le dialogue, la communication sont nécessaires pour réfléchir ensemble aux solutions.

Nous considérons que la situation est devenue intenable, pour la commune et pour les membres du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal se sont engagés et se sentent investis d'une certaine responsabilité vis-à-vis des habitants et la situation nous décrédibilise : « pour qui passons nous ? »

Nous savons aussi que vos relations dégradées pourraient conduire à la démission du 2<sup>eme</sup> adjoint.

Enfin, suite aux derniers messages reçus, nous nous interrogeons sur le sens d'un 1<sup>er</sup> adjoint qui ne préside plus de commissions.

Notre message est unanime : nous ne pouvons continuer comme cela.

Nous ne sommes pas ici ce soir pour dire qui a raison ou tort, nous souhaitons cheminer vers des solutions.

Nous souhaitons aussi vous laisser la possibilité de vous exprimer sur la situation et les pistes de solution auxquelles vous avez réfléchi.

Nous vous proposons de prendre la parole chacun votre tour pour partager ce que vous souhaitez sur la situation et sur les pistes de solution que vous avez envisagées. Nous vous proposons de prendre la parole pendant 10 minutes chacun sans être interrompu par qui que ce soit.

Nous avons réfléchi collectivement à 2 solutions :

1 – vous parvenez à travailler ensemble pendant les 9 mois qui restent en définissant clairement les sphères de responsabilité respective, avec une communication régulière en conseil municipal pour partage et prises de décision. Cela en vous faisant accompagner d'un médiateur externe pour définir les futures modalités de fonctionnement.

2 – que l'un ou l'autre voire les 2 démissionnent.

Enfin, les membres s'étant réunis lundi 23 juin pensent que passer à 3 adjoints pourrait avoir du sens, au regard de l'absence de la secrétaire notamment. Cela pourrait se faire en répartissant le montant actuel des indemnités versées aux adjoints.

Isabelle CLAUDE-RUSSO ajoute :

Je propose donc aux conseillers municipaux présents de voter pour que la démarche que nous avons préconisée à plusieurs soit respectée et que nous fixions un calendrier pour sortir rapidement mais de manière démocratique de ces questions de fonctionnement. Nous avons en effet besoin d'une équipe soudée par la confiance réciproque et l'action partagée collectivement.

Christopher STONHAM dit ne pas avoir été informé vendredi de la suppression de ses délégations.

Elodie PASQUET dit qu'il a dû en être informé par mail dans la mesure où lui a été adressé un courrier recommandé avec accusé de réception dématérialisé sur le sujet.

Elodie PASQUET prend la parole. Voici le contenu de son message :

« Chers collègues,

Ce soir, je prends la parole pour vous exposer la situation que je vis depuis le mois d'août dernier et qui, malheureusement, n'a cessé de s'aggraver au fil des mois. Je souhaite vous expliquer en toute transparence les raisons qui m'ont amenée à retirer les délégations du premier adjoint vendredi dernier. Cette décision, je ne l'ai pas prise à la légère. Elle est le résultat de mois de tensions, d'un climat délétère installé au sein du bureau municipal, et de l'impossibilité de travailler en confiance et en sérénité.

Depuis août 2024, lorsque j'ai assumé l'intérim de Sophie PHELIPEAU, jusqu'aux élections de décembre, les difficultés avec le premier adjoint n'ont cessé de s'accumuler. J'ai rapidement constaté une attitude d'opposition constante, un manque total de communication, des absences fréquentes en réunion de bureau, un refus de transmettre certaines informations,

et une manière de fonctionner à contre-courant de l'équipe. Il est très difficile, voire impossible, de diriger une commune dans ces conditions.

À ma grande surprise, lors des élections complémentaires de décembre 2024, il s'est présenté comme premier adjoint, alors même qu'il savait combien nos relations étaient difficiles, voire impossibles. Je n'ai jamais compris sa décision. Pourquoi choisir d'être adjoint à une maire avec qui il refuse de travailler ?

À la suite de cela, une collègue de notre équipe a proposé une médiation entre lui et moi. J'ai accepté, en espérant apaiser les tensions et avancer. Lui, a refusé. Ce refus témoigne clairement de son absence de volonté de reconstruire un dialogue et de permettre à notre bureau de fonctionner dans un climat apaisé. Moi, je n'aspire qu'à cela : un bureau serein, une équipe soudée, une ambiance de travail saine.

Il y a eu d'autres faits marquants.

Lors de l'élection du vice-président du SIVOM en fin d'année, son impulsivité et sa colère brutale après sa non-élection ont une nouvelle fois illustrée un comportement inadapté, qui nous a tous mis très mal à l'aise.

Ou le bulletin municipal annuel par exemple, il s'y est opposé. Il ne voulait plus s'en occuper, malgré mon insistance. J'ai dû prendre le dossier, contacter l'éditrice, rétablir des échanges apaisés et obtenir deux devis clairs. J'ai découvert à cette occasion des engagements flous pris l'année précédente, des négociations mal définies. Il avait certes obtenu une réduction de tarif, mais sans cadre précis. J'ai dû recadrer pour garantir la l'édition du bulletin.

Il est également important de rappeler qu'à de très nombreuses reprises, lors des conseils municipaux, je découvrais en même temps que vous certains sujets abordés sans que cela n'ait été évoqué en amont en bureau. Or, il est prévu que les points à aborder et les délibérations soient discutés en bureau avant chaque console. Il peut bien sûr y avoir, des sujets ajoutés en urgence, ce mode de fonctionnement répété n'est pas gérable.

Il faut aussi noter que depuis quelque temps, la dynamique des événements communaux s'est fortement dégradée : peu ou pas de réunions dans ses commissions, absence du BIM's, peu de retours aux habitants. Et chaque fois, il a fallu insister, relancer, reprendre ce qui devait être porté collectivement.

Des membres non-élus de commissions m'ont clairement fait part de leur ras-le-bol. Certains m'ont confié qu'ils auraient quitté leur engagement s'il n'avait pas lui-même démissionné de ses présidences. J'ai aussi reçu des plaintes orales d'habitants sur son attitude, et même des élus Départementaux sont venus me faire part de leur incompréhension, inquiétudes et s'interrogeant même sur ma capacité à continuer de travailler avec.

À tout cela s'est ajoutée la gestion de "Vieux en Fête". Il en avait la charge. Faute de lui avoir indiqué un nom de groupe (que je n'avais pas) en temps voulu, et d'avoir ajouté un musicien, il a mal réagi, a considéré que j'avais tout changé sans l'en avertir, et a décidé de se retirer de l'organisation... à quelques jours de l'événement. Là encore, c'est dans l'urgence que nous avons tout réorganisé avec Thomas et Mickaël.

J'ai fait de mon mieux, pendant des mois. J'ai tenté de préserver l'équilibre du bureau, d'éviter de vous exposer à ces difficultés, car je ne voulais pas créer plus de tensions. J'ai tenté de gérer en interne et ne pas vous exposer à tout cela. Peut-être aurai-je dû tout dévoiler !?.

Aujourd'hui, je suis à bout. Ce que je vis depuis des mois est profondément usant. J'ai été dans un tel état de saturation que j'ai été contrainte à plusieurs reprises de poser des congés puisqu'il était impossible de pouvoir assurer mon travail ! Ma santé commence à en souffrir. Et cela, je ne peux plus l'accepter.

J'aime profondément ce que je fais. Être Maire est une vocation, une mission qui me tient à cœur et qui me nourrit. Mais pas dans ces conditions. En parallèle, j'ai une vie professionnelle bien remplie, épanouie et une vie familiale. Je ne peux pas me laisser détruire émotionnellement.

Suite la démission de ses présidences de commission, envoyée par mail au lendemain du dernier Conseil Municipal, sans en avoir échangé ni en conseil ni en bureau — j'ai contacté la Préfecture pour leur en faire part, me renseigner et connaître les démarches possibles. Un adjoint sans présidence de commission, sans dialogue possible, qui agit de manière isolée, ne peut pas rester en fonction dans ces conditions. Ce retrait de délégation a été effectué en lien étroit avec la Préfecture, qui m'a accompagnée pas à pas dans la procédure et m'a clairement indiqué que compte tenu de la situation, cette décision devait être prise sans attendre, M CABIOCH est au courant de la situation depuis le début.

Je suis bien consciente que la décision prise vendredi n'est pas facile à entendre, et je comprends que certains puissent ne pas la partager ou même m'en tenir rigueur. Je l'ai pourtant prise en pleine conscience, en responsabilité, et en lien étroit avec les services de la Préfecture, qui m'ont très fortement conseillée en ce sens. Cette décision n'a jamais été portée seule ou à la légère, elle a été mûrement réfléchie au nom de l'intérêt général, pour le bien de notre équipe et celle de la commune.

Enfin, je rappelle que vous avez estimé qu'il était urgent de nous réunir ce soir pour faire le point sur le fonctionnement du Conseil Municipal. Cette décision collective est forte. Elle montre que nous partageons la volonté de remettre du sens, et de la sérénité dans notre équipe.

J'ai toujours voulu exercer ce mandat avec loyauté, respect, et dans l'intérêt général. Mais il faut aussi que les conditions humaines soient réunies. À un moment donné, il faut savoir dire stop. Ce retrait de délégations, c'est aussi prendre ma responsabilité en tant que Maire et de dire STOP.

Je vous remercie de m'avoir écoutée. »

Christopher STONHAM prend la parole :

« Je vis la même chose en miroir par rapport à ce qu'a dit Elodie. J'ai démissionné des commissions car pour moi, il n'est plus possible de travailler dans ces conditions.

J'ai travaillé avec Sophie, Andréa, Arnaud et Isabelle depuis le début de mandat sans problème jusqu'à août 2024. Je ne pense qu'aucune de mes actions depuis 2020 n'a mis en péril la commune (en termes de communication, d'aspects financiers ou d'image). Jusqu'à il y a quelques mois, j'étais plutôt fier de ce que j'avais fait avec l'équipe municipale. Sur les conseils d'Isabelle, je ne souhaite pas tirer à boulet rouge sur Elodie en prenant des exemples qui pourraient être en ma faveur. En aucun cas je ne démissionnerai de mon poste d'adjoint car tout ce que j'ai fait, je l'ai fait pour les habitants de la commune. »

Nathalie METIVIER demande à Christopher STONHAM et Elodie PASQUET s'ils seraient ouverts à continuer à travailler ensemble pendant 9 mois avec l'aide éventuelle d'un médiateur.

Christopher répond positivement en disant qu'il souhaite poursuivre pour la commune.

Mickael RAULT demande à Christopher STONHAM ce qui fait qu'il a refusé la médiation avec Elodie PASQUET au mois de décembre. Ce dernier répond qu'il n'était pas prêt à ce moment-là, ajoutant que ce qui s'est passé au SIVOM était très difficile. Nathalie METIVIER précise que c'était avant le SIVOM.

Elodie PASQUET déclare qu'elle était partante pour la médiation en décembre 2024, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Elle dit avoir atteint un point de non-retour et que dans ces conditions, la médiation n'est plus possible.

David BESMIER indique que la communication est rompue, que les décisions sont trop retardées, qu'il ne supporte plus la situation. Il informe le conseil municipal qu'il n'est pas possible de destituer le maire mais que le maire peut démissionner, ce qui implique la démission de tous les adjoints. Il est également possible que le premier adjoint démissionne.

Christopher STONHAM déclare que l'urgence n'est pas justifiée et qu'elle est injuste pour une personne qui travaille depuis 5 ans pour la commune. La méthode lui semble déplacée et il indique qui fera en sorte de faire valoir ses droits.

Arnaud DUMOULIN dit que la situation est violente effectivement et il questionne Madame le maire et Monsieur le premier adjoint comme suit « comment pouviez-vous penser que cela pouvait continuer ainsi pendant 9 mois ? » Il ajoute « au-delà de vos actions pour la commune, vous êtes aussi responsable de la façon donc vous fonctionnez ».

Arnaud Saint JAMES constate que nous sommes dans une situation de blocage dans la mesure où la médiation n'est pas possible et que personne ne veut démissionner.

Il demande à Elodie PASQUET si elle a un candidat au poste de 1<sup>er</sup> adjoint dans le cas où Christopher STONHAM serait destitué afin de ne pas reproduire la même situation (de devoir travailler avec un 1<sup>er</sup> adjoint non choisi). Elodie PASQUET répond par l'affirmative.

Clément DUMOULIN demande à Elodie PASQUET ce qui fait qu'elle n'a pas souhaité démissionner. Cette dernière répond qu'elle est profondément attachée à sa mission de

maire et que cela est hors de question pour elle, que cela aurait effectivement pu constituer une solution plus douce mais que la situation n'a jamais été douce pour elle.

Christopher STONHAM a indiqué que les modalités de fonctionnement du bureau ont évolué. Avant les réunions avaient lieu le lundi après-midi et maintenant c'est le mercredi matin, ce qui constitue pour lui une contrainte personnelle expliquant son absence à quelques réunions.

Christopher STONHAM indique avoir apporté des réponses à Elodie PASQUET par mail, et qu'il reconnaît ses erreurs.

Isabelle CALUDE-RUSSO dit que Christopher STONHAM a travaillé pendant 5 ans pour la commune et qu'il est très rude de lui enlever son titre de 1<sup>er</sup> adjoint.

Mickaël Rault déclare qu'il souhaiterait qu'il n'y ait pas de communication sur les réseaux sociaux de ce qui se passe en conseil municipal.

S'ensuit une discussion sur la mise au vote ou non du maintien dans le poste de 1<sup>er</sup> adjoint de Christopher STONHAM. Sept personnes souhaitent voter ce soir et 6 ne le souhaitent pas. Pour certaines personnes, les vacances approchent et il sera difficile de caler une nouvelle réunion.

Christopher STONHAM dit qu'il n'est pas réglementaire de voter ce soir au regard de l'ordre du jour. Elodie PASQUET répond que la préfecture lui a indiqué que l'ordre du jour très général « fonctionnement du conseil municipal » le permettait.

Une pause est décidée à 21h30 jusqu'à 21h55.

Au retour de la pause, Elodie PASQUET déclare qu'il ne sera pas procédé au vote ce soir dans la mesure où l'ordre du jour du conseil municipal n'a pas été affiché et cela pourrait être considéré comme un vice de forme.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 7 juillet à 18h30.

La séance est levée à 22h10.

Le Maire, Elodie PASQUET

La secrétaire, Nathalie METIVIER